

La COPAS se prononce en faveur de mesures supplémentaires

Face au rebond de la pandémie et l'émergence de nouveaux variants, la COPAS recommande à ses membres d'appliquer dans les meilleurs délais des mesures supplémentaires à celles prévues dans les recommandations officielles en vigueur jusqu'au 18 décembre 2021.

Afin d'éviter la propagation de la Covid-19 parmi la population vulnérable du secteur d'aides et de soins, stationnaire et ambulatoire, la COPAS recommande que le personnel vacciné ou guéri, réalise un autotest de dépistage 3 fois par semaine et que le personnel non-vacciné applique la recommandation du CSMI de faire un auto-test à chaque prise de poste.

Par ailleurs, pour les repas de famille au sein des structures, elle demande de prévoir un local à part ou un espace séparé et de faire réaliser par chaque visiteur un test autodiagnostique sur place, en sus du régime Covid-Check.

Enfin, selon la COPAS, l'introduction de dispositions plus contraignantes pour les non-vaccinés s'impose étant donné que la sensibilisation à la vaccination ne produit pas l'effet désiré.

La COPAS compte 57 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des centres de jour psycho-gériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière, des réseaux d'aides et de soins à domicile et quelques logements encadrés. Pour aider et accompagner les usagers de leurs structures et services, les membres de la COPAS emploient plus de 12.000 salariés.